

Championnats Suisses Juniors patinage artistique 2011 Dames et messieurs 8 / 9 janvier 2011, La Chaux-de-Fonds

PUBLICATION

RESPONSABLE	Union Suisse de Patinage Commission Figure
ORGANISATEUR	Club des Patineurs de La Chaux-de-Fonds
LIEU	Patinoire des Mélèzes, ch. des Mélèzes 2 - 4, 2300 La Chaux-de-Fonds
MUSIQUE	CD's et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément aux règlements ISU 2010 de l'artistique et aux règlements USP 2010.

CONCOURS

DAMES	Programme court:	Voir règlement ISU 2010 et circulaire USP no 15 du 26.07.2010 ainsi que les conditions techniques y relatives
	Libre:	3.30 minutes +/- 10 secondes

MESSIEURS	Programme court:	Voir règlement ISU 2010 et circulaire USP no 15 du 26.07.2010 ainsi que les conditions techniques y relatives
	Libre:	4 minutes +/- 10 secondes

DOPING Les contrôles anti-dopage seront effectués selon les statuts USP, chapitre XIV, par. 43, les "Regulations" ISU et les directives de l'association Olympique Suisse.

La déclaration de soumission est à envoyer avec l'inscription aux championnats suisses au secrétariat de l'USP.

PROGRAM CONTENT SHEET Les patineuses et patineurs sont priés de consulter le site internet suivant avant la compétition:

<http://www.swissiceskating.ch/lang-de/service.html>

et de télécharger le fichier Excel correspondant à leur catégorie. Sont à inscrire dans ce fichier le nom, prénom et les éléments de leurs programmes. Le programme établit quatre feuilles:

- 2 pour l'assistant Technical Specialist, programme court et programme libre
- 2 pour le Technical Controller, programme court et programme libre

Ces quatre feuilles sont à imprimer et à remettre lors du premier tirage au sort officiel.

LICENCES Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter au juge-arbitre avec sa carte de licence renouvelée.

Les étrangers sont admis à ces championnats selon le règlement USP 1.3.2.1.

INSCRIPTIONS

Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables **(les étrangers sont priés de joindre une copie de la dispense de la Fédération concernée)** et sont à envoyer à:

Union Suisse de Patinage, Haus des Sports
Case postale 606, 3000 Bern 22

Les patineuses et patineurs qui nous ont déjà fait parvenir une photo passeport électronique pour leur licence n'ont pas besoin de joindre une nouvelle photo. Par contre ceux qui ne l'ont pas encore fait sont priés d'envoyer par mail une photo électronique à l'adresse E-mail suivante:

famroost@stafag.ch (Mme Doris Roost)

DÉLAI D'INSCRIPTION

1^{er} octobre 2010

PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE POSTAL APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.

FINANCE D'INSCRIPTION

CHF 300.--

à payer jusqu'au 20 décembre 2010 au compte CCP 84-5561-2 de l'USP.

AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.

RESPONSABILITÉ

L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des concurrents et des fonctionnaires de la compétition.

LOGEMENT ET ENTRETIEN

Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs clubs.

RENSEIGNEMENTS

Monsieur Jean-Michel Dubois
St-Gothard 56, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 079 / 403 63 35
E-mail: jeanmidu@bluewin.ch

Mme Véronique Moine
Rue de la Gare 6, 2014 Bôle
Tel. 076 / 215 40 23
E-mail: moinesandco@bluewin.ch

Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux participants par le club organisateur.

UNION SUISSE DE PATINAGE
Commission Figure